

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'OSSAS-SUHARE

Séance du 08 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le huit septembre à 20 heures 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ECHEVERRIA Andrée, Maire.

Présent(e)s : Mmes ECHEVERRIA Andrée, FLEURY Marie, UTHURRIAGUE Françoise, MM. BORTHELLE Pierre, BORTHIRY Philippe, ETCHART Joël, HARISLUR Alain.

Absent(e)s :

Mme FLEURY Marie a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Motion d'opposition à l'utilisation intensive de la biomasse forestière du Sud-Ouest pour produire du carburant.

- Vu la multiplication de projets qui projettent d'utiliser la biomasse forestière du sud-ouest pour des projets de production de carburant et répondant à la demande citoyenne légitime de prise de position des communes concernées, et notamment celle des communes rurales et forestières,

- Après étude et discussion autour du projet dit «E-CHO» porté par l'entreprise Elyse Énergie et qui envisage de produire sur le bassin de Lacq du carburant pour l'aviation à partir de la matière vivante issue des forêts du grand Sud-Ouest,

- Considérant que la préservation durable de la forêt, par ailleurs déjà largement exploitée, comme bien commun est une priorité,

- Considérant que la forêt, et notamment la forêt diversifiée, joue un rôle crucial contre le dérèglement climatique en absorbant du CO2, en réduisant les températures et en protégeant la biodiversité et le cycle de l'eau,

- Considérant que l'approvisionnement en bois de ces projets ne prend pas en compte les filières économiques existantes,

- Considérant que les besoins cumulés de ces projets compromettent les dispositions et chartes engagées entre les communes et les organismes publics en matière de régénération naturelle, de protection des feuillus, et de gestion durable de la forêt,

- Considérant que dans le cadre du dérèglement climatique la priorité n'est pas au développement du transport aérien,

- Considérant les besoins considérables en eau et en électricité de ce type de projet,

Le conseil municipal à la majorité, se déclare défavorable au type de projet industriel qui projette d'utiliser la biomasse forestière pour produire du carburant et exprime son opposition au projet industriel E-CHO porté par l'entreprise Élyse Énergie.

Ainsi fait et délibéré,

Pour extrait certifié conforme au registre,
La Maire,

